



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION LES SPORTS AU PROGRAMME DES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ MISE À JOUR - FEVRIER 2008

RÉVISION DU PROGRAMME OLYMPIQUE

La Charte olympique prévoit une révision du programme après chaque édition des Jeux Olympiques. Cette règle n'est pas nouvelle et figure dans la Charte depuis de nombreuses années, bien qu'à ce jour le processus de révision n'ait pas été appliqué de manière systématique.

En novembre 2002, lors de sa Session extraordinaire à Mexico, le CIO a décidé de freiner la croissance du programme olympique et de limiter à 28 le nombre de sports inscrits aux Jeux de l'Olympiade.

La Session de Mexico a également adopté les recommandations de la commission du programme olympique et approuvé le principe d'une révision systématique du programme, ceci afin d'assurer sa pertinence lors de chaque édition des Jeux Olympiques.

Le président du CIO, Jacques Rogge, a alors confié à la commission du programme olympique la mission de définir et mettre en place ce processus de révision du programme olympique.

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DU PROGRAMME OLYMPIQUE

Dès lors, la commission du programme olympique, composée de membres du CIO ainsi que de représentants des Fédérations Internationales et des Comités Nationaux Olympiques*, a travaillé à l'élaboration d'une série de critères spécifiques destinés à évaluer les sports. La liste des 33 critères d'évaluation a été entérinée par la Session du CIO en août 2004. Elle regroupe les critères en sept catégories :

1. Histoire et tradition
2. Universalité
3. Popularité du sport
4. Image et environnement

5. Protection des athlètes
6. Développement
7. Coûts.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU PROGRAMME OLYMPIQUE

PRÉSIDENT

Monsieur Franco CARRARO

MEMBRES

Monsieur Phillip Walter COLES

Monsieur Guido de BONDT

Monsieur Bob ELPHINSTON

Monsieur Michael S. FENNELL

Monsieur Frank FREDERICKS

Monsieur Ron FROELICH

Monsieur Nat INDRAPANA

Madame Gunilla LINDBERG

Monsieur Shun-ichiro OKANO

Monsieur Sam RAMSAMY

Sir Craig REEDIE, CBE

Monsieur Andrew RYAN

Monsieur Walter SIEBER

Monsieur Robert STOREY

Madame Lingwei LI

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES SPORTS

Ces critères d'évaluation ont servi de base à l'élaboration d'un questionnaire que les 28 Fédérations Internationales des sports olympiques d'été ont rempli en octobre et novembre 2004. Afin d'élargir l'analyse à d'autres sports susceptibles d'accroître la qualité et la popularité du programme, le CIO a décidé d'étudier plus en détail cinq Fédérations Internationales reconnues, à savoir les fédérations régissant le golf, le karaté, le roller, le rugby et le squash. Ces cinq fédérations ont également été invitées à répondre au questionnaire.

La commission du programme olympique a passé en revue les réponses au questionnaire



et établi sur cette base un rapport. Ce rapport, revu par la commission exécutive du CIO lors de sa réunion à Berlin en avril 2005, a été rendu public en juin 2005 puis envoyé à tous les membres et partenaires du CIO. Une décision finale concernant la composition du programme des Jeux Olympiques de 2012 a été prise lors de la 117^e Session du CIO en juillet 2005 à Singapour.

INSCRIPTION AU PROGRAMME OLYMPIQUE

Le programme des Jeux Olympiques est régi par l'article 46 de la Charte olympique. Le programme est composé de sports, disciplines et épreuves. Une discipline est une branche d'un sport comprenant une ou plusieurs épreuves. Une épreuve est une compétition dans un sport ou dans l'une de ses disciplines, qui a pour résultat un classement et donne lieu à une remise de médailles et de diplômes. Le choix de tous les sports au programme ainsi que la détermination des critères et conditions d'inclusion de tout sport dans le programme relèvent de la compétence de la Session. Seuls les sports qui ont adopté et appliquent le Code mondial antidopage peuvent être inclus ou rester dans le programme.

La décision d'inclure une discipline ou une épreuve dans le programme relève de la compétence de la commission exécutive du CIO. Après chaque édition des Jeux Olympiques, le CIO revoit le programme. L'inclusion d'un sport dans le programme d'une édition quelconque des Jeux Olympiques sera décidée au plus tard à la Session qui élit la ville hôte de l'édition des Jeux Olympiques en question. L'inclusion de disciplines ou d'épreuves dans le programme d'une édition quelconque des Jeux Olympiques sera décidée par la commission exécutive du CIO au plus tard trois ans avant l'ouverture des Jeux Olympiques concernés. Il peut être dérogé aux délais fixés afin de permettre des changements au programme avec l'accord de la FI concernée, du COJO et de l'organe compétent du CIO.

Les sports inclus dans le programme se composent d'un noyau de sports principaux et

de sports additionnels. Le noyau comprend au moins 25 sports choisis par la Session sur proposition de la commission exécutive du CIO. Sur proposition de la commission exécutive du CIO, la Session peut choisir un ou plusieurs sports additionnels mais le nombre total de sports ne peut dépasser les 28.

La Session vote en bloc sur l'admission du noyau, sa décision étant prise à la majorité des votes émis. Si cette majorité n'est pas atteinte, la Session procédera à des tours de scrutin supplémentaires tels que déterminés par le président. Tous les sports inclus au terme de ces tours de scrutin constitueront alors le noyau. Une fois le noyau constitué la Session peut voter sur l'inclusion de sports additionnels proposé par la commission exécutive en bloc ou par votes individuels, sa décision étant prise à la majorité des votes émis. Pour les Jeux Olympiques d'hiver, la procédure à suivre est la même que celle applicable aux Jeux de l'Olympiade seul le nombre de sport faisant partie du noyau diffère puisqu'il est composé de 7 sports.

LA 117^E SESSION DE SINGAPOUR

Lors de la 117^e Session du CIO à Singapour, la commission du programme olympique a vu ses efforts couronnés de succès, avec la révision du programme olympique. Les membres du CIO ont voté sur chacun des 28 sports qui figuraient au programme des Jeux de 2004 à Athènes afin de décider s'ils feraient ou non partie du programme des Jeux de 2012 à Londres. Ce vote est historique car, pour la première fois depuis près de 70 ans, les membres du CIO se sont prononcés en faveur d'un changement. Vingt-six des 28 sports au programme d'Athènes ont été retenus pour les Jeux de 2012 à Londres. Le baseball et le softball n'ont pas obtenu la majorité requise pour y figurer. Ces sports demeurent néanmoins sur la liste des sports olympiques et sont donc admissibles au programme d'une future édition des Jeux.

Le baseball et le softball n'ayant pas été retenus pour les Jeux Olympiques de 2012, les membres du CIO ont voté pour l'ajout de deux nouveaux sports au programme olympique, puisque ce dernier peut en comporter jusqu'à 28. Cinq sports non olympiques - roller, squash,



golf, karaté et rugby à sept - ont été examinés par la commission du programme olympique lors de son étude. Après un premier vote de sélection, sur ces cinq sports, les membres du CIO ont retenu deux finalistes : le squash et le karaté. Toutefois, la majorité des 2/3 de la Session était requise pour devenir sport olympique. Or, ni le squash ni le karaté n'ont obtenu cette majorité. Ils n'ont donc pas été admis au programme des Jeux Olympiques de 2012 à Londres.

LA 119E SESSION DE CIUDAD GUATEMALA

Lors de 119^e Session du CIO réunie à Ciudad Guatemala, une procédure de vote simplifiée pour le programme olympique a été approuvée sur proposition de la commission exécutive. La procédure pour le choix des sports qui figureront au programme olympique sera une procédure simplifiée. À partir des Jeux de 2020, le noyau de sports principaux inscrits au programme d'été comprendra 25 sports au lieu des 15 actuels. Pour les Jeux de l'Olympiade de 2016, les 26 sports du programme de Londres 2012 seront proposés. Le nombre maximum de sports inclus dans le programme reste limité à 28.

Les changements décidés lors de la Session de Ciudad Guatemala font suite à un long processus d'évaluation et de concertation qui a débuté juste après les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes et qui a permis une consultation approfondie des Fédérations Internationales (FI), des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des fédérations reconnues et de la commission des athlètes avant que des propositions d'amendement ne soient adressées dans un premier temps à la commission exécutive du CIO, puis, aujourd'hui, à la Session.

LE PROGRAMME SPORTIF DES JEUX DE 2008 À BEIJING

Entre 1896 et 2008, le programme des Jeux Olympique s'est considérablement enrichi. De 43 médailles dans neuf sports attribuées pour la première édition à Athènes, les Jeux de

l'Olympiade sont passés à 302 épreuves dans 28 sports en 2008 : 165 masculines, 127 féminines et 10 mixtes.

Les dernières décisions de la commission exécutive du CIO sur le programme des Jeux d'été ont été prises en octobre 2005 pour les épreuves et en février 2006 pour les quotas d'athlètes ou le nombre d'équipes engagées.

Bien qu'il n'y ait à Beijing qu'une seule épreuve supplémentaire par rapport à l'édition précédente des Jeux d'Athènes, le programme de ces Jeux a été légèrement modifié

- En athlétisme, le 3 000 m steeple fera son apparition pour les femmes.
- En cyclisme, une nouvelle discipline sera inscrite pour la première fois au programme des Jeux : le BMX (abréviation de Bicycle Moto Cross), avec une épreuve féminine et une épreuve masculine. Les courses de BMX se déroulent sur des circuits d'environ 350 mètres, comprenant sauts, virages relevés et autres obstacles. Chaque manche (qualifications, quarts de finale, demi-finales, finale) voit s'affronter huit coureurs; les quatre premiers sont qualifiés pour le tour suivant
- En escrime le fleuret par équipes et le sabre par équipes ont été ajoutés au programme dames.
- En natation, un nouveau type d'épreuve va également faire son entrée au Jeux. Il s'agit de la natation longue distance avec une épreuve de 10km en nage libre appelée également marathon. Cette épreuve sera disputée par les deux sexes.
- En tennis de table, les épreuves de double seront remplacées par des épreuves par équipes.

D'autres modifications ont été apportées afin de réduire l'écart entre la participation des hommes et celle des femmes aux Jeux. Ainsi, il a été décidé d'augmenter le nombre d'équipes participant aux tournois féminins de hockey, de handball et de football.



TABLEAU A : ÉVOLUTION DU PROGRAMME (1896-2006)

Date de la première apparition au programme des Jeux		
Sport / Discipline	Hommes	Femmes
Athlétisme	1896	1928
Aviron ¹	1896	1976
Badminton	1992	1992
Baseball	1992	-
Basketball	1936	1976
Boxe	1904	-
Canoë-kayak – course en ligne	1936	1948
Canoë-kayak – slalom ²	1972	1972
Cyclisme sur piste	1896	1988
Cyclisme sur route	1896	1984
Vélo tout-terrain	1996	1996
BMX	2008	2008
Escrime	1896	1924
Football	1900	1996
Gymnastique artistique	1896	1928
Gymnastique rythmique	-	1984
Trampoline	2000	2000
Haltérophilie	1896	2000
Handball ³	1936	1976
Hockey	1908	1980
Judo	1964	1992
Lutte gréco-romaine ⁴	1896	-
Lutte libre ⁴	1904	2004
Natation	1896	1912
Plongeon	1904	1912
Water-polo	1900	2000
Natation synchronisée	-	1984
Pentathlon moderne	1912	2000
Softball	-	1996
Sports équestres – dressage ⁵	1912	1952
Sports équestres – saut d'obstacles ⁵	1900	1952
Sports équestres – concours complet ⁵	1912	1952
Taekwondo	2000	2000
Tennis ⁵	1896	1900
Tennis de table	1988	1988
Tir ⁷	1896	1968
Tir à l'arc ⁸	1900	1904
Triathlon	2000	2000
Voile ⁹	1900	1900
Volleyball	1964	1964
Volleyball de plage	1996	1996



1 - L'aviron était au programme des Jeux de 1896, mais les épreuves n'ont pas pu avoir lieu en raison des conditions atmosphériques.

2 - Cette discipline est apparue pour la première fois lors des Jeux de Munich en 1972. Absente du programme olympique de 1976 à 1988, elle a effectué son retour en 1992.

3 - Le handball a fait ses débuts olympiques, sur gazon, en 1936 lors des Jeux de Berlin. Il a ensuite été écarté du programme pour réapparaître sous sa forme actuelle, en salle, à Munich en 1972.

4 - Depuis 1920, les styles libre et gréco-romain font tous deux l'objet d'une compétition. Avant cette date (à l'exception de 1908), seul un style était représenté, en général la lutte gréco-romaine.

5 - Avant 1952, seuls les hommes participaient aux épreuves équestres des Jeux Olympiques. En effet, les cavaliers devaient être des athlètes militaires, et plus précisément des officiers. À compter de 1952, ces

restrictions ont été levées, et depuis, hommes et femmes s'affrontent lors des mêmes épreuves.

6 - Le tennis a fait partie du programme olympique de 1896 à 1924. Il a été réintroduit en 1988.

7 - Les femmes ont participé pour la première fois aux épreuves de tir en 1968, dans des épreuves mixtes. Ce n'est que depuis les Jeux d'Atlanta en 1996 que le programme prévoit des épreuves séparées hommes / femmes.

8 - Le tir à l'arc a été sport olympique à plusieurs reprises entre 1900 et 1920, avant de disparaître des Jeux pendant plus de 50 ans. Il a été réintégré lors des Jeux de Munich en 1972.

9 - Les femmes ont toujours participé aux compétitions olympiques mixtes de voile, mais, en 1988, des épreuves séparées ont été introduites **spécialement** à leur intention.

TABLEAU B : PROGRAMME DES JEUX DE LA XXIXE OLYMPIADE, BEIJING 2008

Sports	Epreuves hommes	Epreuves femmes	Epreuves mixtes / ouvertes à tous	Total
ATHLETISME	24	23		47
AVIRON	8	6		14
BADMINTON	2	2	1	5
BASEBALL	1			1
BASKETBALL	1	1		2
BOXE	11			11
CANOE-KAYAK	12	4		16
<i>Course en ligne</i>	9	3		12
<i>Slalom</i>	3	1		4
CYCLISME	11	7		18
<i>Piste</i>	7	3		10
<i>Route</i>	2	2		4
<i>VTT</i>	1	1		2
<i>BMX</i>	1	1		2
SPORTS EQUESTRES			6	6
<i>Saut d'obstacles</i>			2	2
<i>Dressage</i>			2	2
<i>Concours complet</i>			2	2
ESCRIME	5	5		10
FOOTBALL	1	1		2
GYMNASTIQUE	9	9		18
<i>Artistique</i>	8	6		14
<i>Rythmique</i>		2		2
<i>Trampoline</i>	1	1		2
HALTEROPHILIE	8	7		15
HANDBALL	1	1		2
HOCKEY	1	1		2
JUDO	7	7		14
LUTTE	14	4		18
<i>Libre</i>	7	4		11
<i>Gréco-romaine</i>	7			4
SPORTS AQUATIQUES	22	24		46
<i>Natation</i>	17	17		34
<i>Plongeon</i>	4	4		8



<i>Natation synchronisée</i>			2	2
<i>Water-polo</i>	1	1		2
PENTATHLON MODERNE	1	1		2
SOFTBALL		1		1
TAEKWONDO	4	4		8
TENNIS	2	2		4
TENNIS DE TABLE	2	2		4
TIR	9	6		15
<i>Rifle</i>	3	2		5
<i>Pistolet</i>	3	2		5
<i>Tir aux plateaux</i>	3	2		5
TIR A L'ARC	2	2		4
TRIATHLON	1	1		2
VOILE	4	4	3	11
VOLLEYBALL	2	2		4
<i>En salle</i>	1	1		2
<i>Plage</i>	1	1		2
TOTAL (28)	165	127	10	302

TABLEAU C : LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DE SPORTS D'ÉTÉ

Sigle	Nom	Année de création	Fédérations affiliées	Localisation du siège
IAAF	Association internationale des fédérations d'athlétisme	1912	212	Monaco
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	1892	126	Suisse
IBF	Fédération internationale de badminton	1934	152	Malaisie
IBAF	Fédération internationale de baseball	1938	115	Suisse
FIBA	Fédération Internationale de Basketball	1932	213	Suisse
AIBA	Association Internationale de Boxe	1946	196	Suisse
ICF	Fédération internationale de canoë	1924	1938	Suisse
UCI	Union Cycliste Internationale	1900	1963	Suisse
FEI	Fédération Équestre Internationale	1921	133	Suisse
FIE	Fédération Internationale d'Escrime	1913	121	Suisse
FIFA	Fédération Internationale de Football Association	1904	207	Suisse
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique	1881	130	Suisse
IWF	Fédération internationale d'haltérophilie	1905	176	Hongrie
IHF	Fédération internationale de handball	1946	155	Suisse
FIH	Fédération Internationale de Hockey	1924	117	Suisse
IJF	Fédération internationale de judo	1951	195	Corée
FILA	Fédération Internationale des Lutttes Associées	1912	154	Suisse
FINA	Fédération Internationale de Natation	1908	191	Suisse
UIPM	Union Internationale de Pentathlon Moderne	1948	102	Monaco
ISF	Fédération internationale de softball	1952	127	États-Unis d'Amérique
WTF	Fédération mondiale de taekwondo	1973	182	Corée
ITF	Fédération internationale de tennis	1913	203	Grande Bretagne
ITTF	Fédération internationale de tennis de table	1926	202	Suisse
ISSF	Fédération internationale de tir sportif	1907	154	Allemagne
FITA	Fédération Internationale de Tir à l'Arc	1931	141	Suisse
ITU	Union internationale de triathlon	1989	110	Canada



ISAF	Fédération Internationale de voile	1907	121	Grande-Bretagne
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball	1947	218	Suisse

IMPRESSUM

**LE PROGRAMME DES JEUX
D'ÉTÉ**

Février 2008

Une publication du



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne, Suisse

Pour plus d'informations, contacter :

Centre d'information du
CIO
Tél. +41 21 621 63 18
Fax +41 21 621 67 18
infocentre@olympic.org